

Depuis le 1^{er} janvier 2022, et conformément à l'article du 19 novembre 2021 (NOR : M0E2130071A) relatif aux tarifs annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, toute annonce légale doit désormais comporter un titre.

Le tarif au caractère est fixé à 0,183 € HT pour les départements d'Eure-et-Loir, du Loiret et de Loir-et-Cher.

Par dérogation, certaines annonces font l'objet d'une tarification forfaitaire.

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE CUMA DE VARENNES

Société coopérative d'utilisation de matériel agricole au capital variable 1752 €
Siège social : 43 rue d'Ouzouer
45290 VARENNES CHANGY
RCS ORLEANS 775 540 893

Au terme d'une délibération en date du 21/09/2022 l'assemblée générale extraordinaire a décidé le transfert du siège social de 43 rue d'Ouzouer 45290 VARENNES CHANGY à Chemin de la ferme du Chesny 45200 AMILLY à compter du 21/09/2022. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Orléans

Pour avis Le président du conseil d'administration

COMMUNE DE SANDILLON AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2022-145 du 21 octobre 2022, le Maire de Sandillon a décidé l'ouverture d'une enquête publique pour le projet de double allègement du chemin rural de la Balive et de son déclassement.

L'enquête se déroulera à la mairie de SANDILLON du lundi 14 novembre au lundi 28 novembre 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- du lundi au vendredi, sauf le jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- le samedi 19 novembre 2022 de 9 h à 12 h

Monsieur Pierre BOUBAULT, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, tiendra une permanence en mairie les samedi 19 novembre 2022 de 9 h à 12 h et vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public en Mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet ou adressées en mairie par voie postale ou électronique : urbanisme@sandillon.fr à l'attention du commissaire-enquêteur qui se tiendra à la disposition du public les jours de permanences.

EARL DE LA BOISSY

EARL au capital de 90 150 euros
RCS ORLEANS 45300 PITHIVIERS LE VIEIL
28 GOURVIERS 4018 462 505

L'AGE réunit la 18/01/2022, a décidé de porter la durée de la société à 99 années à compter de son immatriculation.

Pour avis, la gérance

SCEA POUPAT ET FILS

SOEIA au capital de 11 158 euros
RCS ORLEANS 330 479 494

L'AGE réunit le 01/11/2022, a décidé, de porter le capital à 15 900 euros et de nommer M. Damien POUPAT demeurant 15, rue du stade - 45250 BRIARE aux fonctions de gérant, le tout à effet de ce jour.

Pour avis, la gérance

Transfert du siège social HEXAGONE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 17 400 euros
Ancien siège social : 2, route de Bonny
58450 NEUVY-SUR-LOIRE
Nouveau siège social : Centre commercial
ZI La Champegne 45420 BONNY-SUR-LOIRE
RCS NERVERS 449 900 805

Selon procès-verbal des décisions en date du 25 octobre 2022, l'assemblée unique et gérant de la société, Madame TILIA JONEAU demeurant Chanoy 45360 CHATILLON-SUR-LOIRE a décidé de transférer le siège social au centre commercial site ZI La Champegne 45420 BONNY-SUR-LOIRE à compter du 1^{er} novembre 2022. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS d'ORLEANS.

CABINET DENTAIRE DOCTEUR PAGBE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgien-dentiste inscrite au tableau de l'ordre sous le n°45-034 au capital de 2 000 €
Siège social : 11 Rue Emile Zola
45200 MONTARGIS
815 317 864 RCS ORLEANS

Transfert du siège social

Le 20/06/2022, l'assemblée unique a décidé de transférer le siège social du 11 Rue Emile Zola, 45200 MONTARGIS au 9 Rue Thiers 45500 GIEN, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

CAIMAN

EARL au capital de 8 000,00 €
Siège social : 9 Rue Lavoisier - 45140 INGRE
RCS Orléans 444 561 781

L'associé unique a décidé le 2 novembre 2022 de transférer le siège social à ORLEANS (45000) 114 rue du Faubourg Saint Jean à compter du même jour. Mention en sera faite au RCS d'Orléans.

Pour avis,

SCP DEBON BAUDET, RYDZYNSKI
et VERCHERE
Notaires à Jargeau (Loiret)
28 Boulevard Jeanne d'Arc

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE S.C.I. SAINT CLAIRE LA CHAPELLE

Au capital de 1 000 00 euros
Dont le siège social est situé à OUVET (45160)
Immatriculée au RCS ORLEANS sous le numéro 450675928

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'un acte reçu par Me DEBON, notaire à JARGEAU, le 13/07/2022, Madame Marie-Bénédicte Rose Jeanne HANC, née à COULMBS (92700) le 5 mars 1963, a cédé à Monsieur David Clément Thomas Marie GIZARD, né à PARIS (75014) le 4 février 1991, CINQUANTE (50) parts sociales et il a été décidé d'une modification des statuts quant à la répartition du capital social.

PAVAILLON

SARL au capital de 11 000 €
1079, rue de Champvallon - 45640 SANDILLON
494 487 168 R.C.S. ORLEANS

L'assemblée unique de la société a décidé le 6 juin 2022 de transférer le siège social au 23 boulevard Foch 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE, à compter de la même date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la gérance,

ECOLE DE CONDUITE PREMIUM

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 68 rue Sainte Catherine
45000 ORLEANS
841 596 695 RCS ORLEANS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 1^{er} Juin 2022, il résulte que le siège social a été transféré au 2^{er} rue des Cordiers 45000 ORLEANS, à compter du 1^{er} Juin 2022. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'ORLEANS.

Pour avis,

J.C.M. 91

Société Civile Immobilière au capital de
Siège Social : 9, rue du Boisier 45140 INGRE
RCS ORLEANS 394 048 013

L'AGE du 02/11/2022 a pris acte du décès de Monsieur Claude BREILLLOT, survenu le 22/02/2022, meurt ainsi qu'il a son mandat de co-gérant. Monsieur Nicolas BILLAUDI demeurant 114 rue du Faubourg Saint-Jean 45000 ORLEANS demeure seul gérant. Par ailleurs, l'AGE du 02/11/2022 a décidé de transférer le siège social à ORLEANS (45000) 114 rue du Faubourg Saint Jean à compter du même jour. Mention en sera faite au RCS d'Orléans.

Pour avis,

Transfert du siège social ZUS

SASU au capital de 15 000 euros
Siège social : 4 Boulevard Forte Madeleine
45150 JARGEAU
882 801 632 RCS ORLEANS

Par décision de l'associé unique du 26/10/2022, le siège social a été transféré au 21 Boulevard Forte Madeleine 45150 JARGEAU, à compter de cette même date.

Pour avis,

DE LA SANGE

Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €
Siège Social : Le Clos des Pins 5 erdus
RCS ORLEANS 841 568 811

Les associés réunis en AGE le 22 octobre 2022 ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social à LION-EN-SULLIANS (45500) La Petite Noie. En outre, le domicile du gérant devient La Petite Noie 45500 LION-EN-SULLIANS. Mention en sera faite au RCS d'Orléans.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24/10/2022, a été constituée la société suivante :
Dénomination sociale : EARL CONSTANTIN
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Capital social : 7 500 euros
Siège social : 3 rue Dagobert - 45480 CHATILLON LE ROI
Objet : exploitation de fonds agricoles et toutes opérations annexes ou accessoires en découlant.
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation. Apports en numéraire pour 7 500 euros.
Gérance : M. Julien CONSTANTIN demeurant 3 rue Dagobert - 45480 CHATILLON LE ROI
Cession de parts nécessitant l'agrément des co-associés
RCS : ORLEANS

engueleur seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an, en mairies de Semois et Saint-Jean-de-Braye, au siège d'Orléans Métropole ainsi qu'à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité burgeoise du comité de légalité et du conseil juridique) et sur le site des services de l'Etat du Loiret.

Changement de dénomination GAEC DU PETIT CHATRE

N°4 - Châtres - 45190 CRAVANT
Au capital de 169 200 euros
RCS Orléans - 342 949 237

Par effet de pris des résolutions suivantes : Transformation du GAEC en EARL portant des caractéristiques suivantes : FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE. OBJET : activités agricoles DENOMINATION SOCIALE : EARL DU PETIT CHATRE. SECS SOCIAL : N°4 - Châtres - 45190 CRAVANT ASSOCES GERANTS : CAPUTAL Jean-Marc FERRONI Fabrice CAPUTAL SOCIAL : 169 200 euros divisés en 128 parts de 150 €. Les parts sociales en numéraire fera l'objet d'une immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans.

Pour avis, la gérance

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfecture du Loiret

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'article préliminaire du 10 novembre 2022, il sera procédé durant 42 jours, du samedi 3 décembre 2022 à 9h au vendredi 13 janvier 2023 à 17h inclus, les pièces du dossier relatif à l'enquête précitée, seront tenues à disposition du public en mairie de Semois et Saint-Jean-de-Braye et au siège d'Orléans Métropole à l'enquête publique relative à la création d'une zone agricole protégée à Semois et Saint-Jean-de-Braye.

M. Pierre BILLOTY, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Pendant toute la durée de l'enquête, soit du samedi 3 décembre 2022 à 9h au vendredi 13 janvier 2023 à 17h inclus, les pièces du dossier relatif à l'enquête précitée, seront tenues à disposition du public en mairie de Semois et Saint-Jean-de-Braye et au siège d'Orléans Métropole ou chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture suivants :

- En mairie de Semois :
 - le lundi, le mercredi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30
 - le mardi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h
 - le samedi de 9h à 12h (état civil uniquement, fermé le samedi pendant les vacances scolaires).
- En mairie de Saint-Jean-de-Braye :
 - du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h
 - le samedi de 9h à 12h (à l'état-civil, situé au 173, rue Jean Zay à Saint-Jean-de-Braye). Au siège d'Orléans Métropole (siège de l'enquête publique) :
 - le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
 - du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
 - le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- fermeture le samedi.

La consultation du dossier sera également possible sur :

- le site Internet des services de l'Etat dans le Loiret : www.loiret.gouv.fr rubrique publications - enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale - aménagement et urbanisme - enquêtes publiques en cours "

Les observations pourront également être formulées à l'adresse électronique suivante : pre-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête ; projet de création d'une ZAP à Semois et Saint-Jean-de-Braye.

En outre, le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

- le samedi 3 décembre 2022 de 9h à 12h en mairie de Semois,
- le mercredi 14 décembre 2022 de 14h à 17h en mairie de Saint-Jean-de-Braye.
- le jeudi 5 janvier 2023 de 14h à 17h en mairie de Saint-Jean-de-Braye,
- le vendredi 13 janvier 2023 de 14h30 à 17h en mairie de Semois.

Les informations relatives au projet, considérées peuvent être obtenues auprès de la direction de la compétitivité et de l'emploi d'Orléans Métropole (téléphone : 06 86 92 44 56, courriel : tammy.jallou@orleans-metropole.fr).

Le présent avis est mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat du Loiret : www.loiret.gouv.fr - rubriques : « publications » - « enquêtes publiques en cours ».

Le rapport et les conclusions du commissaire

Au terme de la procédure, le projet de création de ZAP sera soumis à l'avis du conseil métropolitain d'Orléans Métropole.

GARAGE DE LA BUTTE

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 5 RUE DE LA BUTTE
45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
418 175 873 RCS ORLEANS

MODIFICATIONS DIVERSES

Par décision de l'AG du 30/09/2022, il a été décidé en application de l'article L223-42 Com. de la contribution de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention en sera faite au RCS d'ORLEANS.

LES PRIMEURS ORLEANAISES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 34 100 €
Siège social : 550 DESSERTEAUX
45360 SAINT DENIS EN VAL
348 006 493 RCS ORLEANS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 15 septembre 2022, il résulte que la durée de la Société a été prorogée de 64 ans, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2087. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Orléans.

A.L.AVAL CONSEILS

Société par actions simplifiée
au capital de 5000 euros
Siège social : 50 rue des Platanes
45100 ORLEANS
904 559 218 R.C.S. ORLEANS

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'assemblée unique du 5 septembre 2022, il résulte que : - La dénomination sociale a été modifiée et devient A.L.AVAL SCRIBA à compter du 5 septembre 2022. L'article 2 des statuts a été modifié ainsi : - L'objet social a été modifié ainsi : La production et la commercialisation d'œuvres littéraires ou scientifiques, d'œuvres dramatiques, de traductions, d'adaptations et d'illustrations. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Orléans.

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Par décisions du 30/09/2022, l'associé unique prenant acte de l'arrivée à expiration du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société AUDITEK, a décidé de ne procéder ni à son renouvellement, ni à son remplacement.

CODIFRANCE

SAS au capital de 10 000 000 euros
Siège social : 66, rue de Saint-Barthélemy
45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE
824 116 099 RCS ORLEANS

RC AND CO

SAS à Associé Unique au capital de 1 000 Euros
Siège social : 13 Rue des Basses Varennes
45200 MONTARGIS
RCS ORLEANS

Aux termes du Procès-verbal du 14/11/2022, l'associé unique a décidé : - de transformer la Société à responsabilité limitée à Associé Unique à un être moral nouveau et à 2022, sans création d'un être moral nouveau et à adopté le texte des statuts qui régissent la Société sous sa nouvelle forme. - la dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à 1 000 euros. - La Société continue d'être gérée par Monsieur Raouf COLES demeurant 13 rue des Basses Varennes 45200 MONTARGIS qui devient Gérant de la Société pour une durée illimitée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout associé a droit de participer aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des parts sociales qu'il possède. Cession - Transmission : Les cessions de parts doivent être constatées par écrit. Les cessions et transmissions des parts sociales appartenant à l'associé unique sont libres. Agrément des associés : avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales conformément à l'article 12 des statuts. Mention au RCS de ORLEANS.

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire du 14/04/2021

SARL MECABESS 45

« MECA GIEN »
Chemin de la Saulaie 45500 GIEN
Les salariés des ateliers ci dessus dont la créance ne figure pas, en tout ou en partie, sur un relevé, peuvent saisir à peine de forclusion le Conseil des Prud'Hommes, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de cette mesure de publicité.

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 25/08/2021

VERNET S.A.(VSA)

SA au capital de 3 059 170,99 €
Siège social : 45140 CHIMES
12 rue des Châtillonniers
348 134 040 R.C.S. ORLEANS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Aux termes des décisions unanimes des associés, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Thomas SOUCAULT de ses fonctions de directeur général à compter du 30 novembre 2022. Il ne sera pas remplacé.

SOCIETE D'AMENAGEMENT DE REPARATION DE PISCINES ET SOLS DE FRANCE

SAS au capital social de 4,400 Euros
Siège social : 35 route d'Orléans
45150 JARGEAU
SIREN 352 028 706 R.C.S. ORLEANS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Chemin des moines 45510 TIGLY
Les salariés des ateliers ci dessus dont la créance ne figure pas, en tout ou en partie, sur un relevé, peuvent saisir à peine de forclusion le Conseil des Prud'Hommes, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de cette mesure de publicité.

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 25/08/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 13/07/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L825-1 et R825-3 du code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les créances suivantes :
Liquidation Judiciaire simplifiée du 14/04/2021